

CONDITIONS DE VIE – EMPLOI ET PROFESSION

— Les jeunes des quartiers défavorisés peuvent rencontrer toute une série de difficultés en passant de l'éducation au travail, notamment le manque de compétences, de qualifications et de confiance en soi. Ils peuvent aussi subir diverses formes de discrimination. Les communautés défavorisées se trouvent souvent isolées des pôles d'emploi, les jeunes se heurtent à des difficultés supplémentaires pour chercher du travail et, s'ils réussissent à trouver un emploi, leurs conditions de travail sont souvent précaires.

— Ci-dessous, l'étude de cas menée dans le cadre du projet Enter! montre comment un projet communautaire peut contribuer à la réinsertion de jeunes détenus, en les éduquant sur leurs droits sociaux, ainsi que sur leur droit à l'éducation, à la formation, à une protection juridique et sociale et à l'emploi.



Pour aider les jeunes à trouver une formation ou un emploi, sont recommandées les mesures suivantes :

- ▶ veiller à ce que les programmes d'apprentissage et de formation professionnelle soient inclusifs, en rapport avec les possibilités d'emploi et porteurs d'un parcours professionnel précis ;
- ▶ veiller à ce que la rémunération de l'apprentissage soit correcte et fixée par la législation, afin de rendre cette ouverture sur le marché du travail attrayante pour les jeunes des quartiers défavorisés ;
- ▶ légiférer de manière à ce que les stages soient une forme d'emploi sûre et légale pouvant déboucher sur un emploi ;
- ▶ améliorer les approches et en développer de nouvelles pour fournir aux jeunes des quartiers défavorisés des informations et une orientation professionnelle tenant compte des obstacles qu'ils rencontrent pour accéder à l'éducation/la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'emploi ;
- ▶ fournir un accès public aux TIC par le biais de services publics existants, tels que centres de jeunesse, bibliothèques, médiathèques et autres centres d'information et d'orientation ;
- ▶ assurer l'accès à une expérience professionnelle en milieu de travail tant dans le secteur public que dans le secteur privé, notamment au moyen de partenariats entre employeurs et organisations syndicales ;
- ▶ proposer des programmes d'expérience professionnelle aux jeunes qui ont du mal à trouver un emploi. Toutes les instances locales et nationales, y compris pouvoirs locaux, institutions éducatives, entreprises locales et organisations syndicales, doivent s'engager à offrir des programmes d'expérience professionnelle ;
- ▶ veiller à ce que toutes les activités utiles – notamment les programmes d'éducation non formelle et le travail associatif – soient reconnues comme expérience professionnelle ; elles pourront être renforcées par un échange de bonnes pratiques et une coopération entre toutes les instances concernées indiquées ci-dessus, mais doivent également inclure les organisations de jeunesse ;
- ▶ envisager d'introduire une « garantie jeunesse », laquelle assurera qu'aucun jeune ne reste privé d'éducation, de formation ou d'emploi durant plus de quatre mois ;
- ▶ proposer des incitations publiques – via le système fiscal et autres supports financiers – aux employeurs prêts à offrir aux jeunes un emploi de qualité ;
- ▶ inclure des modules sur l'orientation professionnelle et sur les mesures de soutien dans les programmes de travail de jeunesse publics et



Prison Watch Public Association⁹, Azerbaïdjan

— Les jeunes détenus, après leur peine d'emprisonnement, se trouvent souvent confrontés au chômage et à la perspective de retomber dans la délinquance. Ce projet visait à dispenser une formation dans les prisons aux jeunes détenus sur le point d'être libérés. Le programme couvrait des questions telles que les droits sociaux, en particulier le droit à l'éducation, le droit à une protection juridique et sociale et le droit à l'emploi. Dans dix prisons a été dispensé un programme de formation de deux jours, dont ont bénéficié plus de 300 jeunes détenus. Un second programme a également été proposé à 300 jeunes femmes détenues dans l'unique prison pour femmes d'Azerbaïdjan. Principaux sujets abordés : droits sociaux et outils utiles pour rechercher du travail (par exemple, comment rédiger un CV et comment s'adresser aux organismes publics voulus). Un certain nombre de brochures traitant de ces questions et fournissant d'autres informations utiles aux jeunes détenu(e)s ont été publiées et distribuées dans les prisons.

— Au terme des programmes de formation, une table ronde a réuni les acteurs concernés afin d'informer le public sur les activités du projet. A également été menée avec des organisations de défense des droits de l'homme une analyse de la législation nationale, tandis que plusieurs propositions ont été faites aux instances publiques responsables, notamment pour créer des postes de travailleurs sociaux et d'aumôniers au sein des prisons.

9. Renseignements complémentaires : www.azpenalreform.az/en/, consulté le 1^{er} septembre 2016.

associatifs – par exemple, des ateliers pratiques à l'intention des jeunes chercheurs d'emploi ou chômeurs (comment chercher un emploi, écrire un CV, mener un entretien, etc.) ;

- ▶ proposer aux jeunes des systèmes de financement (programmes de microfinance et de finance coopérative, par exemple) afin d'encourager l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises sociales ;
- ▶ fournir aux jeunes parents l'accès à des structures abordables pour l'accueil des enfants, financées par les pouvoirs locaux, régionaux et nationaux, en veillant à une compatibilité avec les horaires de travail pour permettre l'occupation d'un emploi ;
- ▶ encourager les employeurs, par des incitations de l'État, à offrir des conditions de travail prenant en compte les responsabilités particulières des jeunes parents et assurant un bon équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle – par exemple en proposant congé parental (y compris pour les pères), organisation flexible du travail et, si possible, accueil des enfants ;
- ▶ dans l'élaboration des politiques d'emploi, prendre en compte les difficultés spécifiques rencontrées par les jeunes pour entrer sur le marché du travail.